



Pour publication immédiate

TSX.V – FPC

FALCO ANNONCE L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS, LA NOMINATION D'UN NOUVEAU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LA CLÔTURE DE TRANSACTIONS VISANT SES DETTES DE PREMIER RANG

MONTREAL, le 16 décembre 2025 – Ressources Falco Ltée (TSX.V : FPC) (« **Falco** » ou la « **Société** ») annonce que les cinq (5) candidats au poste d'administrateur identifiés dans la circulaire d'information de la direction datée du 4 novembre 2025 ont été élus à titre d'administrateurs de Falco.

La Société annonce également que M. Alexander Dann a été nommé président du conseil d'administration, avec effet immédiat, en remplacement de M. Mario Caron, qui continuera d'agir à titre d'administrateur principal. M. Dann siège au conseil depuis 2021 et est membre du comité d'audit de la Société. Les membres du conseil et l'équipe de direction de Falco remercient M. Caron pour son leadership et ses conseils en tant que président du conseil et se réjouissent que Falco continue de bénéficier de sa contribution à titre de membre du conseil.

Nomination et rémunération de l'auditeur

Le cabinet PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., comptables professionnels agréés, a été nommé auditeur indépendant de la Société pour l'exercice qui suit.

Résolution relative au régime incitatif à long terme

Les actionnaires ont approuvé la résolution ordinaire visant à approuver le régime incitatif à long terme « à nombre variable » plafonné à 10 % existant de la Société (le « **RILT** »).

Résolution relative aux modifications touchant Redevances OR

La majorité des actionnaires désintéressés ont approuvé la résolution ordinaire relative à la modification du prêt de premier rang garanti convertible existant de la Société (le « **prêt de Redevances OR** ») consenti par Redevances OR Inc. (« **Redevances OR** ») ainsi qu'à l'émission à Redevances OR de 19 332 237 bons de souscription de la Société pouvant chacun être exercé, en tout temps à compter du 1^{er} janvier 2026, contre une action ordinaire de Falco (chacune, une « **action ordinaire** ») au prix d'exercice de 0,58 \$ par action ordinaire et expirant le 31 décembre 2026 (les « **bons de souscription de Redevances OR** »).

Clôture des transactions visant les dettes de premier rang avec Redevances OR et Glencore

La Société confirme également que les transactions annoncées le 31 octobre 2025 et devant intervenir avec Redevances OR et Glencore Canada Corporation (« **Glencore** ») ont été conclues avec succès à la date des présentes, avec prise d'effet le 31 décembre 2025 (la « **date de prise d'effet** »).

Prêt de Redevances OR

À l'occasion du report de la date d'échéance du prêt de Redevances OR, celui-ci a été modifié avec entrée en vigueur à la date de prise d'effet afin que (i) les intérêts courus sur le prêt de Redevances OR existant jusqu'à la date de prise d'effet soient capitalisés de telle sorte que le capital du prêt de Redevances OR modifié sera de 26 098 521 \$, (ii) le prix de conversion soit maintenu à 0,45 \$ par action ordinaire, et (iii) le taux d'intérêt soit maintenu à 9 %. Les 17 690 237 bons de souscription d'actions ordinaires de la Société actuellement détenus par Redevances OR, pouvant chacun être exercé contre une action ordinaire au prix d'exercice de 0,58 \$ par action ordinaire, demeureront en circulation conformément à leurs modalités jusqu'à leur expiration le 31 décembre 2025. En contrepartie du report de la date d'échéance du prêt de Redevances OR, la Société émettra à Redevances OR, à la date de prise d'effet, 19 332 237 bons de souscription de Redevances OR pouvant chacun être exercé, en tout temps à compter du 1^{er} janvier 2026, contre une action ordinaire au prix d'exercice de 0,58 \$ par action ordinaire et expirant le 31 décembre 2026.

Débeture de Glencore

À l'occasion du report de la date d'échéance de la débeture convertible garantie de premier rang existante de la Société conclue avec Glencore (la « **débeture de Glencore** »), la débeture de Glencore a été modifiée avec entrée en vigueur à la date de prise d'effet (la « **débeture de Glencore modifiée** ») afin que (i) les intérêts courus sur la débeture de Glencore existante jusqu'à la date de prise d'effet soient capitalisés de telle sorte que le capital de la débeture de Glencore modifiée sera de 15 433 754 \$, (ii) le prix de conversion soit maintenu à 0,37 \$ par action ordinaire, et (iii) le taux d'intérêt soit maintenu à 10 %. Les 19 424 944 bons de souscription d'actions ordinaires actuellement détenus par Glencore demeureront en circulation conformément à leurs modalités jusqu'à leur expiration le 31 décembre 2025. En contrepartie du report de la date d'échéance de la débeture de Glencore, la Société émettra à Glencore, à la date de prise d'effet, 21 381 422 bons de souscription d'actions ordinaires (les « **nouveaux bons de souscription de Glencore** ») pouvant chacun être exercé, en tout temps à compter du 1^{er} janvier 2026, au prix d'exercice (i) de 0,38 \$ par action ordinaire, pour une tranche de 15 061 158 nouveaux bons de souscription de Glencore, et (ii) de 0,42 \$ par action ordinaire, pour la tranche de 6 320 264 nouveaux bons de souscription de Glencore restants, ceux-ci expirant le 31 décembre 2026.

Les actions ordinaires pouvant être émises à la conversion du prêt de Redevances OR et de la débeture de Glencore seront assujetties à une période de détention de quatre mois à compter de la date de prise d'effet, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les bons de souscription de Redevances OR et les nouveaux bons de souscription de Glencore (ainsi que les actions ordinaires sous-jacentes pouvant être émises aux termes de ceux-ci) seront assujettis à une période de détention de quatre mois à compter de la date de prise d'effet, conformément aux lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables.

À propos de Falco

Falco est l'un des plus grands détenteurs de titres miniers dans la province de Québec, avec un vaste portefeuille de propriétés dans la ceinture de roches vertes de l'Abitibi-Témiscamingue. Falco détient des droits sur environ 63 000 hectares de terrains dans le Camp de Noranda, ce qui représente 63 % du camp dans son ensemble et qui comprend 13 anciens sites d'extraction de métaux pour l'or et les métaux de base. L'actif principal de Falco est le projet Horne 5 situé sous l'ancienne mine Horne, laquelle a été exploitée par Noranda de 1927 à 1976 et a produit 11,6 millions d'onces d'or et 2,5 milliards de livres de cuivre. Osisko Développement Corp. est le plus important actionnaire de Falco avec une participation d'environ 16 % dans la Société.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec :

Luc Lessard
Président, chef de la direction et administrateur
514 261-3336
info@falcores.com

Anthony Glavac
Chef de la direction financière
514 604-9310

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Mise en garde concernant l'information prospective

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives et des informations prospectives (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives peuvent souvent, mais pas toujours, être identifiées par l'utilisation de termes tels que « planifie », « s'attend à », « cherche », « peut », « devrait », « pourrait », « sera », « budget », « prévu », « estimation », « prévision », « à l'intention de », « anticipe », « croit » ou de variantes de ces termes, y compris leur forme négative, selon lesquels certaines mesures, certains événements ou certains résultats peuvent, pourraient ou devraient se produire, être pris ou se réaliser. Ces déclarations sont faites à la date du présent communiqué. Les déclarations prospectives comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs, connus ou inconnus, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement, les perspectives et les occasions réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les facteurs de risque énoncés dans le rapport de gestion annuel et/ou trimestriel de Falco et dans d'autres documents d'information publics déposés dans SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ainsi que toutes les hypothèses concernant ce qui précède. Bien que la Société estime que les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué sont raisonnables, elle ne peut donner aucune garantie que les attentes et les hypothèses contenues dans ces déclarations se révéleront exactes. Par conséquent, la Société met en garde les investisseurs que les déclarations prospectives de la Société ne constituent pas des garanties quant aux résultats ou au rendement futurs et que les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives.